

Compte Rendu du Conseil Municipal de Presle

Séance du 14 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre, Le Conseil Municipal de Presle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COVAREL Éric, Maire de PRESLE.

Présents : COVAREL Éric, BOUCLIER Evelyne, PESENTI Jean-Michel, BRECHET Arnel, CADOUX Jean-Claude, MORENO Monique, CHATANAY Corinne, VEROLLET Marc.

Absents excusés :

Absent : VOGEL Mathilde,

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Evelyne BOUCLIER

Date de la convocation : 10 décembre 2018

Ordre du jour :

1. Délibération : Approbation du compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité de Presle au 28 février 2018
2. Délibération : Approbation du Compte de Gestion de la Régie Municipale d'Electricité de Presle au 28 février 2018
3. Délibération : Salle Polyvalente – Tarif 2019
4. Divers

Début de séance : 18 heures 30

Délibération : Approbation du compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité de Presle au 28 février 2018

Monsieur le Maire explique que le compte administratif de l'année 2018 est clôturé au 28 février 2018 compte tenu de la concession accordé à GEG à partir du 1^{er} mars 2018

S'agissant du compte administratif, le Maire se retire et ne prend pas part au vote, il laisse la parole à Jean-Michel PESENTI, 1^{er} adjoint qui présente le compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité de Presle.

Présentation par section le compte administratif :

Section d'investissement.

Le total des dépenses s'établit à hauteur de	127 121.02 €
Le total des recettes s'établit à hauteur de	0.00 €
Compte tenu du report de résultat de clôture positif de l'exercice 2017 d'un montant de	68 650.48 €
Le résultat de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de	58 470.54€

Section d'exploitation.

Le montant total des dépenses s'élève à	66 113.34€
Le montant total des recettes s'élève à	139 723.21€
Compte tenu du report de résultat de clôture positif de l'exercice 2017 d'un montant de	77 008.75€
Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de	150 618.62€

Le résultat total de l'exercice 2018 est excédentaire à hauteur de 92 148.08€

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité de compte administratif de clôture du budget de la Régie Municipale d'Electricité de Presle arrêté au 28 février 2018

Délibération : Approbation du Compte de Gestion de la Régie Municipale d'Electricité de Presle au 28 février 2018

Le compte de gestion du Trésor public présente les mêmes chiffres au centime près en dépense et en recette que le compte administratif 2018.

Section d'investissement.

Le total des dépenses	127 121.02 €
Le total des recettes	0.00 €
Report de résultat de clôture positif de l'exercice 2017	68 650.48 €
Résultat de la section d'investissement est déficitaire	58 470.54€

Section d'exploitation.

Le total des dépenses	66 113.34€
Le total des recettes	139 723.21€
Report de résultat de clôture positif de l'exercice 2017	77 008.75€
Résultat d'exploitation est bénéficiaire	150 618.62€
Résultat total de l'exercice 2018 est excédentaire	92 148.08€

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité le compte de gestion de clôture arrêté au 28 février 2018 du trésorier.

Délibération : Salle Polyvalente – Tarif 2019

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif de location de la salle polyvalente pour l'année 2019. Ces tarifs seront effectifs pour les nouvelles demandes de location à compter du 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire fait le rappel des tarifs 2018. Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs pour l'année 2019 :

« Associations locales de PRESLE »

Week-end ou jours fériés

Forfait 150 €

(Tarif forfaitaire comprenant : location grande salle + équipement cuisine + vaisselle)

« Particuliers de PRESLE »

Week-end ou jours fériés

Forfait 250 €

(Tarif forfaitaire comprenant : location grande salle + équipement cuisine + vaisselle)

« Associations ou particuliers extérieurs à presle »

Week-end ou jours fériés

Forfait 900€

(Tarif forfaitaire comprenant : location grande salle + équipement cuisine + vaisselle)

Toute réservation est validée par le dépôt d'une caution de 2000 € pour la salle et de 200€ pour le ménage (à l'ordre du trésor public)

Le Conseil Municipal vote à 7voix pour et 1 voix contre.

Divers

Les vœux du maire auront lieu le samedi 05 janvier 2019 à 18 heures à la salle polyvalente. La population est cordialement invitée.

Le nouvel employé communal a pris ses fonctions le 10 décembre 2018.

Fin de séance 19 heures 30

Presle le 14 décembre 2018,

Le Maire,

COVAREL Éric

